

## De nouveaux enjeux pour de vieilles pratiques de gestion Les agdals forestiers du Haut Atlas central (Maroc)

### Coordination :

Laurent AUCLAIR,  
Géographe IRD Laboratoire Population Environnement Développement (UMR 151),  
Equipe USAGES  
Université de Provence, centre Saint Charles, case 10  
3 place V. Hugo, 13331 Marseille cedex 3  
auclair@up.univ-mrs.fr

### Participants :

Patrick BAUDOT, démographie, Magali DESCHAMPS-COTTIN, écologie animale,  
Elisabeth DORIER-APPRILL, géographie.  
Valérie MONTÈS, écologie végétale, Université de Provence (Aix-Marseille I)  
Didier GENIN, zoopastoraliste IRD.  
Henri GUILLAUME, anthropologue, Représentant de l'IRD au Maroc,  
Bruno ROMAGNY, économiste IRD,  
Mohamed ALIFRIQUI, écologie végétale,  
Moulay EL ALAOUI EL FELLS, écologie animale,  
Mohamed CHERKAOUI, écologie humaine, Université Cadi Ayyad de Marrakech Faculté  
des Sciences Semlalia  
Ahmed BELLAOUI, Laboratoire d'Etudes et de Recherches sur le Monde Atlasique (LERMA),  
Université Cadi Ayyad de Marrakech Faculté des Lettres et Sciences Humaines

### Chercheurs associés :

Alain BOURBOUZE, pastoralisme, Ecole Nationale Agronomique de Montpellier (ENSAM)  
Abdellah HERZENNI, anthropologie, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat,  
Maroc  
Guy LEMPÉRIÈRE, écologie, Université Joseph Fourier, TEO-CERMOSEM  
Mohamed MAHDI, anthropologie, Ecole Nationale d'Agriculture, Meknès - Maroc  
Nicolas MONTÈS, écologie, IMEP, Université de Provence  
Raouf SAÏDI, sociologie, Université Paris X Nanterre

**Mots-clés** : biodiversité, ressources sylvopastorales, appropriation communautaire,  
gestion durable, Maroc, Amazigh

**Résumé** : Il s'agira ici de définir brièvement la notion d'agdal et la diversité des pratiques qu'elle recouvre dans le Haut Atlas marocain. Puis nous porterons notre attention sur un des quatre sites du programme<sup>1</sup>, la vallée des Aït Bouguemez dans le Haut Atlas central. Nous montrerons l'importance des agdals dans l'organisation agraire de cette vallée montagnarde, l'impact de ces modes de gestion traditionnels sur la biodiversité et les dynamiques forestières, les tendances à l'œuvre dans un contexte de mutations rapides conduisant à la juxtaposition de plusieurs principes de normes en matière de gestion forestière.

<sup>1</sup> Les trois autres sites appartiennent au Haut Atlas de Marrakech : les plateaux du Yagour et de l'Oukaïmeden, la haute vallée des Aït Mizan dans le massif du Toubkal.



## **L'agdal : un concept amazigh, un concept global**

Notre objet de recherche (l'*agdal*) est un concept berbère ou amazigh. Dès lors, l'exploration anthropologique est nécessaire. Le mot *agdal* provient d'une racine berbère vivante dans une grande partie du Maroc où elle désigne la prairie et le pâturage, c'est à dire un espace-ressources tout à fait essentiel dans l'économie agropastorale. Dans le Haut Atlas marocain, l'*agdal* fait référence à un milieu humide où l'herbe pousse en abondance au printemps : les prairies d'altitude et les alpages qui recueillent l'eau de la fonte des neiges. L'image de la verte prairie, l'idée d'abondance de l'eau et de l'herbe, de profusion de vie, sont au cœur de la notion d'*agdal* et des représentations qui lui sont associées. Mais en milieu aride, l'accès à la prairie humide s'accompagne d'une sévère concurrence entre les hommes pour l'usage de cette ressource rare, les poussant à en déterminer l'appropriation. Le mot *agdal* renferme l'idée de clôture et d'exclusion, de réserve et de protection. L'*agdal* est un espace "naturel" réservé, approprié par un groupe social qui lui impose sa loi, un lieu soustrait à la jouissance commune et au libre accès.

L'*agdal* ne concerne pas seulement la gestion de l'herbe et des pâturages. Dans certains cas, il s'applique à l'arbre et réglemente l'accès et l'usage des forêts, des plantations fruitières ou des espaces perçus comme sensibles<sup>2</sup>... L'*agdal* est un territoire strictement délimité. C'est d'abord un concept spatial, géographique et écologique. C'est aussi un corpus de règles d'accès et d'usage qui se rapportent à ce territoire, l'*agdal* désignant à la fois le territoire et l'institution. Les règles d'accès correspondent à des mises en défens définissant l'alternance de périodes d'ouverture et de fermeture du territoire. Les règles d'usage peuvent être variées. L'*agdal* apparaît comme un concept à la fois simple et global, un concept socio-spatial désignant à la fois le territoire, les ressources, les règles et les institutions régulant l'accès et les usages. A ce propos, notons que le caractère global du concept d'*agdal*, loin d'être un handicap, facilite grandement la mise en œuvre de l'interdisciplinarité en focalisant la recherche sur un objet spatialisé et bien défini.

Dans le cadre du programme, nous nous intéressons aux agdals correspondant à des espaces pastoraux et forestiers gérés en bien commun.

## **L'agdal dans l'organisation agro-pastorale de la vallée des Aït Bouguemez<sup>3</sup>**

Située au cœur du Haut Atlas central entre 1800 et 2200 mètres d'altitude, la vallée des Aït Bouguemez abrite une trentaine de villages et une population de près de quinze mille habitants. Le territoire enserré entre de puissantes chaînes de montagnes est resté longtemps enclavé et à l'écart des interventions de l'Etat. La vallée a conservé des institutions locales vivantes intervenant dans la gestion des ressources renouvelables communes (eau, forêts, pâturages).

Les systèmes de production reposent sur la combinaison de l'agriculture irriguée, relativement intensive sur les terrasses alluviales de fond de vallée, et de l'élevage extensif des ovins et caprins sur les parcours d'altitude. Comme dans de nombreux systèmes agraires basés sur la complémentarité verticale, l'usage combiné des différents étages de végétation est la clé de voûte des systèmes de production, poussant les communautés à définir les conditions d'accès à ces ressources complémentaires. A la propriété privée (*melk*) qui règne sur l'espace cultivé de fond de vallée, se substitue, à mesure que l'on prend de la hauteur sur les versants, la propriété commune villageoise puis inter-villageoise sur l'espace sylvopastoral. En haute montagne, les alpages sont partagés avec les transhumants semi-nomades du versant sud et les tribus voisines. Dans ce système d'appropriation original, l'*agdal* occupe une place centrale<sup>4</sup>. On rencontre des agdals forestiers villageois et des *agdals* pastoraux inter-villageois gérés par des communautés locales, des *agdals* pastoraux inter-tribaux sur les alpages<sup>5</sup>. Nous nous intéressons ici à un type d'*agdal* particulier, l'*agdal* forestier villageois.

---

2 Protection de jeunes plantations fruitières, d'un habitat menacé par l'érosion, des aménagements hydrauliques...

3 Province d'Azilal, commune rurale de Tabant

4 Près de 25 % de la superficie de la commune rurale

5 Ces *agdals* étaient autrefois placés sous la responsabilité d'une institution religieuse, la *zaouïa* d'Ahansal. Ils sont aujourd'hui gérés par des commissions spécialisées sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur.



Agdal forestiers villageois (génévrier thurifère) dans la haute vallée des Aït Bouguemez.

### Les *agdals* forestiers villageois<sup>6</sup>

L'*agdal* forestier est mis en place au niveau du village, unité socio-politique qui tend à prendre une importance croissante dans le Haut Atlas. Nous avons étudié une dizaine de villages de la fraction Aït Hakem dans la haute vallée Aït Bouguemez. Ici, chaque *taqbilt* villageoise - regroupant 50 à 100 foyers - décrète l'*agdal* sur une portion de son territoire forestier située à proximité du village. Sur ce territoire ouvert au pâturage toute l'année, la coupe de bois vif est strictement interdite pendant la période de fermeture. L'assemblée des chefs de familles (*jmaa*) décrète l'ouverture de l'*agdal* en hiver, quand la couverture neigeuse empêche le déplacement des hommes et des troupeaux. Chaque famille du village est alors autorisée à s'approvisionner en bois et fourrage foliaire. La durée d'ouverture est limitée à quelques jours ou quelques semaines, selon les conditions climatiques. Certains *agdals* n'ont pas été ouverts depuis plusieurs années.

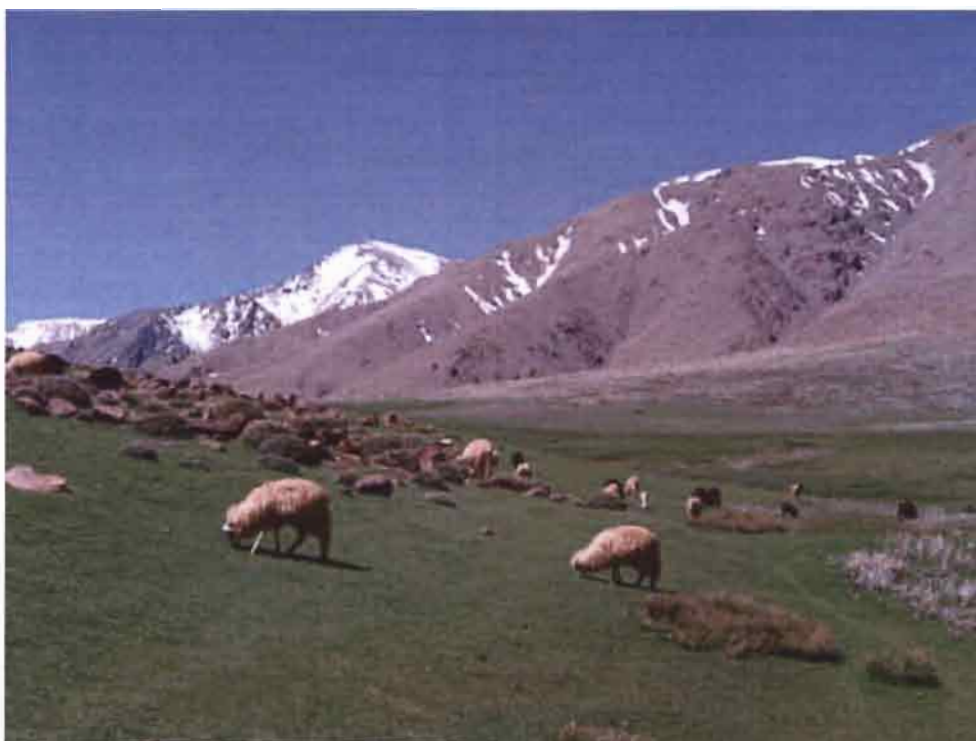
L'approvisionnement en fourrage foliaire (chêne vert, génévrier thurifère et oxycèdre), ressource indispensable pour nourrir le bétail en période de neige, apparaît ici comme la principale ressource des *agdals* forestiers et la raison première de leur mise en défens (Fouilleron, 2004). L'apport fourrager des arbres et l'importance des *agdals* forestiers dans les systèmes d'alimentation des troupeaux font l'objet d'investigations en cours dans le cadre du programme<sup>7</sup>. En plus des règles d'accès (ouverture hivernale réduite), le prélèvement de fourrage foliaire est soumis à des règles d'usage nombreuses et diversifiées, propres à chaque *taqbilt* villageoise. On peut parler de prolifération réglementaire dans ces espaces. Dans la plupart des villages étudiés, le prélèvement de fourrage foliaire est soumis à quotas (une charge par famille et par jour le plus souvent). Dans certains villages, les quotas sont modulables en fonction de la taille du troupeau et/ou de la composition familiale, transférables à d'autres membres de la communauté sous certaines conditions. Dans plusieurs villages, on fait appel au principe de sélectivité des essences forestières<sup>8</sup> et à celui de rotation des coupes<sup>9</sup>.

6 La synthèse présentée est tirée d'une enquête collective réalisée en avril 2004 avec la participation de M. Alifriqui, L. Auclair, A. El Gueroua, D. Genin, H. Guillaume, A. Herzenni, B. Romagny. Les résultats ont par la suite été précisés par des travaux d'étudiants (K. Bamoye, T. Tirillini, S. Hammi en particulier).

7 D. Genin, zoopastoraliste IRD (LPED / USAGES).

8 Sélection des essences forestières exploitées, souvent le chêne vert par rapport aux génévriers.

9 Dans ce cas, l'*agdal* est découpé en plusieurs secteurs d'exploitation dont un seul est ouvert chaque année. Les villages qui disposent de plusieurs *agdals* forestiers sur leur territoire mettent fréquemment en place des rotations d'exploitation entre ces différents espaces.



Agdal pastoral de Tainant

D'autres produits (perches de construction) peuvent être prélevés dans les agdals après accord de la *jmaa* qui en détermine les modalités d'exploitation (quotas, principe de sélectivité, taxes dont le produit alimente la caisse commune de la *taqbilt*...). Mais avec la raréfaction des bois de gros diamètre au cours des dernières décennies, les *jmaa* semblent de plus en plus réticentes à donner leur accord pour ce type d'exploitation. Dans certains cas, la *jmaa* attribue à des familles du village (souvent les plus pauvres) des sortes de licences d'exploitation assorties d'un cahier des charges pour la mise en culture de parcelles situées à l'intérieur de l'*agdal*. Les parcelles cultivées en sec (*bour*) sont livrées à la vaine pâture après la récolte et les arbres restent la propriété commune de la *taqbilt*. Au sein de chaque *taqbilt*, des responsables et gardiens sont parfois désignés. Les contrevenants sont passibles des sanctions décidées par la *jmaa*, en général une amende qui alimente la caisse commune du village. Les récalcitrants sont adressés au caïd de Tabant.

Cet exemple montre le niveau de précision qui est parfois atteint dans la gestion des *agdals* et la diversité des outils économiques et forestiers mobilisés par les communautés (quotas, taxes, licences, sélectivité, rotations...). Nous sommes bien loin du libre accès et de la soit-disante incapacité gestionnaire attribuée souvent aux populations rurales. Bien au contraire, les *taqbilts* déploient ici une grande ingéniosité pour préserver une ressource forestière commune rare et menacée...

### **L'*agdal* dans les dynamiques environnementales et territoriales**

L'étude diachronique des recouvrements forestiers<sup>10</sup> montre l'effet très net de la gestion agdal sur les dynamiques forestières. Dans un contexte de forte croissance démographique<sup>11</sup> et de pression anthropique accrue sur les forêts<sup>12</sup>, l'*agdal* a permis le maintien du couvert boisé, les recouvrements forestiers ayant

<sup>10</sup> Réalisée à partir des photographies aériennes de 1964 et d'une image satellitaire "haute résolution" de 2002.

<sup>11</sup> La population de la vallée a plus que doublé depuis 1964. Les taux de croissance annuel enregistrés au cours de la dernière période inter-censitaire (1994-2004) sont supérieurs à 2 %.

<sup>12</sup> Les prélèvements bois de feu et bois de construction (travaux en cours de Auclair et al., 2005), de fourrage foliaire (Genin, 2005), la progression des mises en cultures aux dépens des formations arborées (Hammi, 2005) constituent les principales menaces sur le forêt.

## Biodiversité

même progressé dans ces espaces depuis les années 1960 (Hammi et al., 2005). La déforestation s'est pourtant largement étendue au cours de la même période, dans les forêts inter-villageoises les plus éloignées des villages et dans les zones-frontières situées à la limite contestée des territoires villageois (Auclair, Genin, Kerautret, Hammi, 2005). Dans ces espaces conflictuels, la forêt est soumise à une surenchère de prélèvements conduisant à l'éradication des formations arborées. En terme de diversité spécifique, contrairement à la situation observée dans les *agdals* pastoraux (Kerautret, 2005), l'*agdal* forestier, ouvert toute l'année au pâturage, n'a que peu d'impact. Il permet cependant le maintien d'une ambiance forestière localisée, avec son cortège faunistique (entomofaune) et la présence d'une litière déterminant la composition chimique des sols<sup>13</sup>.

Les *agdal* forestiers font l'objet d'une certaine reconnaissance de la part de l'autorité administrative (caïdat). Mais l'*agdal* n'est pas reconnu par l'administration forestière dont les principes de gestion sont concurrents. L'ensemble des peuplements forestiers sont intégrés au domaine privé de l'Etat et soumis au code forestier. L'administration impose la propriété domaniale sur la forêt et son acceptation formelle par la population. Mais les *taqbils* villageoises continuent de gérer la forêt selon les principes coutumiers. Chaque année, elles préviennent le garde de l'ouverture de leur *agdal* en hiver et vont même jusqu'à organiser une collecte de fonds pour "graisser la patte" du forestier afin d'avoir le champs libre. Les plantations forestières et les mises en défens de l'administration ne sont pas installées au hasard ou en fonction des seuls critères écologiques et forestiers. Elles sont mises en place dans les zones forestières conflictuelles, à la frontière contestée entre les territoires des *taqbils*. Les plantations forestières, "l'*agdal* du forestier" pour les villageois, sont réinterprétées en référence au registre coutumier. Elles s'accompagnent d'un processus de "dé-territorialisation". Gestion étatique et gestion villageoise coutumière apparaissent largement interdépendantes (Tirillini, 2004).

Dans le contexte de croissance démographique et des mutations rapides liées à l'ouverture de la vallée sur le monde extérieur<sup>14</sup>, la vallée connaît des transformations profondes sur le plan social, économique et institutionnel. Quelles sont les conséquences pour le devenir des *agdals* ? Des recherches en cours dans le cadre du programme ont montré la diversification croissante des stratégies familiales (Lasvergnas, 2004)<sup>15</sup> et des changements récents dans le fonctionnement des institutions traditionnelles. Dans certains villages, des comités villageois légalement constitués se substituent aux anciennes *jmaa* dépourvues d'existence légale (Romagny, El Gueroua, Auclair, 2005 ; Riaux, 2005).

Cette recherche apporte des éléments de connaissance utiles pour l'adaptation du cadre réglementaire et institutionnel dans le Haut Atlas central. Au vu des premiers résultats, la reconnaissance des *agdals* par l'administration forestière et la sécurisation des droits des *taqbils* sur leur espace forestier commun s'inscrivent dans la "durabilité" des sociétés locales et des formations boisées.

---

13 Travaux en cours de V. et N. Montès, M. Deschamps-Cottin (LPED-UP), G. Lempérière (UJF Grenoble) et M. Alaoui El Fels (UCA Marrakech).

14 Désenclavement, fort développement des activités éco-touristiques, implantation des services de l'Etat et des institutions modernes (commune, ONG et associations locales...)

15 L. Lasvergnas, 2004. Travaux en cours d'A. Herzenni et A. El Gueroua.

## Bibliographie

### Publications et documents réalisés dans le cadre du programme AGDAL (site Aït bouguemez)

**Laurent Auclair, 2005.** Pratiques sylvopastorales et accès aux ressources. Le cas des *agdals* du Haut Atlas central (Maroc). Communication au colloque "la gestion des ressources naturelles du local au global". Maison des Suds, Bordeaux, 27-29 septembre 2005.

**Laurent Auclair, Mohamed Alifriqui, 2005.** Les *agdals* du Haut Atlas marocain. Enjeux d'une recherche pluridisciplinaire. In Actes des 2èmes Rencontres d'Anthropologie du Maghreb, Rabat, Centre Jacques Berque éd., sous presse, 16 p.

**Laurent Auclair, Didier Genin, Loïc Kerautret, Sanae Hammi, 2005.** Les *agdals* du Haut Atlas central. Les effets d'un mode de gestion traditionnel du territoire sur les ressources sylvopastorales. Communication au colloque "Développement durable des zones de montagne", Association Marocaine d'Agro-Economie (AMAECO), Rabat, 1-2 décembre.

**Aziz El Gueroua, 2005.** Analyse des structures institutionnelles coutumières dans la vallée Aït Bouguemez : leur rôle en matière de gestion des ressources renouvelables et les transformations en cours. Rapport de recherche, Programme AGDAL, Marrakech, 68 p.

**Benjamin Foulleron, 2004.** L'élevage des petits ruminants et l'utilisation des ressources fourragères dans les systèmes de production agropastoraux montagnards du douar Akourbi, vallée des Aït Bouguemez, Haut Atlas central marocain. Mémoire du CNEARC (ESAT1), Montpellier. Sous la direction de Didier Genin, Programme AGDAL, 82 p.

**Sanae Hammi, Mohamed Alifriqui, Laurent Auclair, Vincent Simonneaux, 2005.** Caractérisation et suivi dynamique des *agdals* forestiers (Aït Bouguemez, Azilal) par télédétection spatiale. Communication au colloque

**Lucie Lasvergnas, 2004.** Approche du changement social dans la vallée des Aït Bouguemez (Haut Atlas marocain). Maîtrise de géographie. Université de Bordeaux II. Sous la direction de S. Bouju et L. Auclair, 85 p.

**Bruno Romagny, Aziz El Gueroua, Laurent Auclair, 2005.** Evolution des institutions et des modes de gestion collectifs des ressources naturelles dans la vallée des Aït Bouguemez (Haut Atlas marocain) : Enjeux et perspectives. Communication au colloque "Développement durable des zones de montagne", Association Marocaine d'Agro-Economie (AMAECO), Rabat, 1-2 décembre.

**Thomas Tirillini, 2004.** Usages de l'espace forestier : un jeu de territoires. Le cas de la vallée des Aït Bou Guemez, Haut Atlas central, Maroc. Maîtrise de géographie sous la direction de E. Dorier-Apprill. Université de Provence, Aix-Marseille I. Mention B. 133 p + cartes, annexes et photos.

### Autres références

**Keïta Bamoye, 2004.** L'irrigation dans la vallée des Aït Bouguemez (Haut Atlas central). Quelles articulations entre la gestion locale coutumière et la mise en œuvre de la gestion participative de l'irrigation (GPI) ? Mémoire de troisième cycle, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, option Agroéconomie, sous la direction de A. Herzenni, Rabat, 201 p.

**Jeanne Riaux, 2005.** La gestion participative de l'irrigation : le cas d'une vallée du Haut Atlas marocain, les Aït Bou Guemez. In *Le recours à l'environnement, le retour des paysans ?* L. Auclair, C. Aspe, P. Baudot (éds.), EDISUD, Aix-En-Provence, ouvrage à paraître, 16 p.

**Anaïs Vassas Chereil, 2005.** Compréhension et accompagnement des dynamiques territoriales d'un système agro-sylvo-pastoral montagnard. Le cas des Aït Bouguemez (Maroc). Mémoire de Master 2 Recherche, "Acteurs et nouvelles territorialités", Université Montpellier III, sous la direction de J-P Cheylan, 70 p.